



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250312

Domaine : 9.1

Date de convocation : 16 mai 2025

Date de l'affichage : 16 mai 2025

Date d'affichage de la délibération : 23 mai 2025

Objet : 12 - Rapport d'Accessibilité 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES (à partir de 20h51), Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS (à partir de 21h51), Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Olivier FOURCHES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h51)
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Evelyne DEL PRETE a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 21h51)
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Pierre MATHEVET

Monsieur Jean-Pierre HARDY a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h51), 26 (à partir de 20h51), 27 (à partir de 21h51)
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Joëlle MARTINEZ, adjointe au Maire chargée des Personnes handicapées, des seniors, des anciens combattants, de la petite enfance et de l'intergénérationnel,

VU la loi du 11 février 2005 qui instaure la Commission Communales d'Accessibilité comme une instance consultative dans les communes de plus de 5000 habitants,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250522-20250312-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

VU la délibération n° SG/NC-02 du Conseil municipal du 20 décembre 2007 portant sur la création et composition de la Commission Communale d'Accessibilité,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Personnes handicapées, seniors, anciens combattants, petite enfance, intergénérationnel,

CONSIDERANT le rapport d'accessibilité établi au titre de l'année 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport d'accessibilité 2024 de la Commission Communale d'Accessibilité.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France